



Enseignement agricole : Les Maisons familiales rurales s'inquiètent d'un budget contraint

Le budget de l'enseignement technique agricole, après avoir été présenté par le Ministre le 1er octobre, va être discuté prochainement au Parlement.

Ces crédits sont inclus dans la mission interministérielle « Enseignement scolaire » dont ils constituent le programme 143. Ce programme bénéficie de 1,387 milliard d'euros de crédits, en très faible augmentation par rapport à 2015 : + 0,48 %. Il représente une très petite part de la mission « Enseignement scolaire », mission qui augmente -quant à elle- de + 1,38 %.

Ces projections financières pour l'année 2016 qui résultent de variations négatives sur plusieurs lignes budgétaires inquiètent fortement les Maisons familiales rurales (MFR).

En effet, le budget de l'enseignement agricole 2016 propose 2 actions fortement en baisse (sur les 5 actions structurant le programme) :

- Moyens communs à l'enseignement agricole : - 2,44 %
- Aide sociale aux élèves : - 2,15 %. Au sein de cette action, les bourses proprement dites destinées aux élèves de toutes les composantes de l'enseignement agricole baissent de - 3,46 %.

Les associations familiales MFR souhaitent alerter les pouvoirs publics sur les conséquences économiques et sociales d'une telle politique pour les familles les plus fragiles.

Plus globalement, ce budget n'apporte pas les réponses financières suffisantes aux enjeux de l'enseignement agricole. Il est en contradiction avec l'élan supposé accompagner la Loi d'avenir pour l'agriculture.

En ce qui les concerne, les MFR constatent par d'ailleurs que malgré leur mobilisation et leur engagement en faveur de :

- La santé et la sécurité des jeunes durant les périodes en milieu professionnel.
- L'apprentissage du vivre ensemble et la mise en œuvre des valeurs de la République.
- La modernisation de leur appareil de formation et la rénovation de la voie professionnelle.
- La création de section de Techniciens supérieurs correspondant aux besoins du milieu agricole et rural.
- Le « Produire autrement ».
- L'accent mis sur la mobilité des apprenants.
- L'accueil de jeunes en 4^e/3^e dans des parcours favorisant une orientation choisie et une remédiation sociale cruciale...

Aucun signe positif ne leur est adressé !

Les Maisons familiales rurales invitent le Parlement à se saisir de ces questions et à infléchir un budget en trompe-l'œil qui ne permet pas de répondre aux défis de la jeunesse et des territoires de ce pays.

Pour toute information complémentaire : Patrick GUES, patrick.gues@mfr.asso.fr, Tél. : 01.44.91.86.86



Présentation simplifiée des Maisons familiales rurales

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4e, 3e, CAP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (50 000), soit des apprentis principalement dans des formations de l'Éducation nationale (12 000) ou soit encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (33 000).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie originale et leur approche éducative singulière. Elles associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux. Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 170 élèves ou apprentis et 80 stagiaires de la formation professionnelle (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en entreprise pendant que les autres sont à l'école) et 20 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe 500 associations réparties de la façon suivante : 430 associations locales, établissements de formation professionnelle, et 70 associations de fédératives : fédérations départementales et régionales, comités territoriaux pour les TOM et une Union nationale.

Il existe également des Maisons familiales rurales dans plus de 30 pays à travers le monde.

L'Union nationale française des MFR coordonne les activités du mouvement. Elle a pour objectifs de :

- garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- impulser une politique générale de création de nouvelles associations et d'ouverture de formations,
- proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
- représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
- développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'UNAF, du groupe Monde Rural, du CFSI, de l'AFDI, de Coordination SUD...

Pour en savoir + :

www.mfr.fr

<http://reussiraurement.wordpress.com/>

<http://patrickgues.wordpress.com/>

<http://www.scoop.it/t/les-mfr-dans-la-presse-et-sur-le-web>

<https://www.facebook.com/mfr.asso.fr>